

Agent d'opérations aéronautiques

RNCP35237 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	311m
Formacode(s)	31876
Code(s) ROME	N2204, N2201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/06/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Brigade aérienne du contrôle de l'espace	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Ministère des Armées :

La certification d'agent d'opération répond au besoin de l'armée de l'air de disposer de personnels qualifiés et compétents susceptibles de préparer et de suivre l'activité aéronautique, de traiter la messagerie aéronautique et les plans de vol des aéronefs.

Il exerce principalement son activité en qualité de militaire du rang au sein des structures aéronautiques opérationnelles sol.

La formation et l'expérience acquise par les agents d'opérations au sein de l'armée de l'air ne sont actuellement pas reconnues.

L'enregistrement au RNCP apporterait cette reconnaissance et permettrait de rendre l'emploi et le parcours professionnel plus attractifs et de favoriser ainsi le recrutement et la fidélisation du personnel.

Secteur civil :

L'agent d'opérations aéronautiques peut, après un stage qualifiant type ENAC, occuper un poste de flight dispatcher dans l'aviation commerciale.

Intégré à un plateau opérationnel d'une compagnie aérienne, le flight dispatcher prépare les vols et livre les dossiers de vol au personnel navigant.

Il suit les vols commerciaux en temps réel, il fournit à l'équipage des conseils et des informations de météorologie et de navigation.

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent d'opérations aéronautiques est chargé de l'exploitation et du traitement des informations liées à la régularité des vols, de l'utilisation des moyens nécessaires à leurs activités, de la rédaction, l'acheminement et l'exploitation des plans de vol ainsi que des messages aéronautiques associés.

Il gère également le recueil et la mise à jour de la documentation aéronautique, des tableaux de situation et de suivi d'activité opérationnelle, des tableaux d'ordres et des registres de trafic aérien et prépare l'activité opérationnelle en recueillant les informations nécessaires à l'activité aérienne, en saisissant dans des systèmes dédiés les informations relatives à l'exécution des vols et en renseignant le personnel du service (personnel navigant, contrôleurs aériens par exemple).

Il a également une fonction de formation auprès des plus jeunes en transmettant son expérience. Il est nécessaire qu'il puisse s'exprimer en anglais avec un vocabulaire adapté à sa fonction.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'agent d'opérations aéronautiques est chargé des activités suivantes :

1. Gérer les informations aéronautiques :

- . Traiter la messagerie aéronautique,
- . Exploiter la documentation aéronautique.

2. Soutenir l'activité opérationnelle :

.

Préparer l'activité opérationnelle,

- . Assurer le suivi et la synthèse de l'activité opérationnelle.

3. Assurer la formation en unité du personnel :

Transmettre les acquis de son expérience aux plus jeunes ainsi qu'aux nouveaux affectés.

4. Communiquer en langue anglaise :

Communiquer et se faire comprendre en anglais professionnel, conformément aux textes en vigueur, dans son domaine de compétences.

Blocs de compétences

RNCP35237BC01 — Gérer les informations aéronautiques

LISTE DE COMPÉTENCES

1 - Traiter la messagerie aéronautique :

? réceptionner et exploiter les plans de vol ;

? recueillir les éléments nécessaires à l'établissement des plans de vol.

? Rédiger et transmettre les plans de vol ;

- rédiger et transmettre les plans de vol ;

? réceptionner et exploiter les messages aéronautiques associés et complémentaires au plan de vol (message délai, de changement, d'acceptation, autorisation de survol...) ;

? rédiger et

transmettre les messages aéronautiques associés et complémentaires au plan de vol ;

? signaler

au plus tôt à l'usager une modification de plan de vol ou de message

? expliquer

à l'usager les raisons d'une modification apportée à un plan de vol ou à un message ;

- réceptionner et transmettre les messages de diffusion de l'alerte.

2 - Exploiter la documentation aéronautique :

? recueillir la documentation aéronautique sur les sites dédiés ;

? mettre à jour et diffuser la documentation aéronautique ;

? exploiter et traiter les NOTAM/MILNOTAM.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 - Voie formative :

Évaluation continue en unité au sein d'une équipe décrite dans les consignes permanentes d'instruction des agents d'opérations ;

Mise en situation pratique à poste en utilisant de manière optimale les moyens mis à sa disposition ;

Compte-rendu de l'activité réalisée.

2 - Voie VAE :

- Étude du livret d'expérience professionnelle ;
- Entretien avec les professionnels du jury

Et/ou

- Mise en situation pratique à poste en utilisant de manière optimale les moyens mis à sa disposition.

RNCP35237BC02 — Soutenir l'activité opérationnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

1 - Préparer l'activité opérationnelle :

- Vérifier la disponibilité des moyens nécessaires à la prise de poste.
- Mettre en oeuvre les procédures en cas de panne du matériel.
- Assurer une permanence téléphonique pour le traitement des informations liées à l'activité opérationnelle.
- Veiller les informations relatives à l'exécution des vols.
- Recueillir les informations nécessaires à la préparation des vols quotidiens et à venir.
- Manipuler la documentation classifiée et/ou chiffrée.
- Saisir dans les systèmes dédiés les informations relatives à l'exécution des missions.
- Renseigner le personnel de l'unité en cas de besoin d'informations particulières sur l'activité opérationnelle.
- Mettre à disposition du personnel de l'unité les matériels et les documentations quotidiennes nécessaires à la mission.

2 - Assurer le suivi et la synthèse de l'activité opérationnelle :

- Assurer la gestion des tableaux de situation et de suivi de l'activité opérationnelle, le registre journal, les cahiers d'ordres, les cahiers de mouvement, les registres de trafic aérien et le cahier de marche de l'unité.
- Établir les comptes rendus (bilan de pannes, de mise en place du personnel, de modification de planification, de changement de créneaux de décollage, ...) et les différentes synthèses (situation opérationnelle de la plateforme, de l'organisme de contrôle, heures de vol, bilans d'activités).
- Vérifier la fiabilité des informations par recherche et comparaison.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 -Voie formative :

Évaluation continue en unité au sein d'une équipe décrite dans les consignes permanentes d'instruction des agents d'opérations ;

- Mise en situation pratique à poste en utilisant de manière optimale les moyens mis à sa disposition ;
- Compte-rendu de l'activité réalisée.

2 - Voie VAE :

- Étude du livret d'expérience professionnelle ;
- Entretien avec les professionnels du jury,

Et/ou

- Mise en situation pratique à poste en utilisant de manière optimale les moyens mis à sa disposition.

RNCP35237BC03 — Assurer la formation en unité du personnel

LISTE DE COMPÉTENCES

Dispenser la formation à poste :

- Former les jeunes agents d'opérations en période de parrainage et les nouveaux affectés.
- Appliquer un dispositif d'évaluation.
- Mettre à jour les documents de suivi de la formation et des travaux pratiques.
- Transmettre son expérience de l'environnement propre à l'unité. - Identifier les points forts et les points perfectibles du personnel en formation.
- Rendre compte à la hiérarchie de l'avancement de la formation du personnel.
- Proposer le personnel jugé apte à travailler de façon autonome.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 - Voie formative :

- Évaluation continue en unité au sein d'une équipe décrite dans les consignes permanentes d'instruction des agents d'opérations ;
- Mise en situation pratique à poste en utilisant de manière optimale les moyens mis à sa disposition ;
- Compte-rendu de l'activité réalisée.

2 - Voie VAE :

- Étude du livret d'expérience professionnelle ;
- Entretien avec les professionnels du jury,

Et/ou

- Mise en situation pratique à poste en utilisant de manière optimale les moyens mis à sa disposition.

RNCP35237BC04 — Communiquer en langue anglaise

LISTE DE COMPÉTENCES

S'exprimer en anglais avec un vocabulaire adapté :

- S'exprimer clairement en langue anglaise lors de la communication d'informations relatives à la messagerie aéronautique.
- Répondre à une demande d'information relative à un vol et/ou météorologie en utilisant la phraséologie spécifique.
- Lire et rédiger un message aéronautique en anglais.
- Prendre part à une conversation courante et soutenir un dialogue élémentaire dans le domaine des opérations aériennes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 - Voie formative :

- Évaluation continue en unité au sein d'une équipe ;
- Mise en situation pratique à poste.

2 - Voie VAE :

- Étude du livret d'expérience professionnelle ;
- Entretien avec les professionnels du jury,

Et/ou

- Mise en situation pratique à poste.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent d'opérations aéronautiques exerce principalement son activité dans les organismes de contrôle aérien, les entités navigantes, bureau d'information des vols centralisé, bureau d'information aéronautique, le centre météorologique de l'armée de l'air ou tout organisme ayant un lien avec l'aéronautique relevant du ministère des armées. Suivant les centres, le nombre de personnel peut varier de dix à trente personnes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent d'opérations
- Préparation et suivi des vols
- Flight Dispatcher
- Agent de trafic
- Technicien aéronautique d'exploitation

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'agent d'opérations est soumis aux différents règlements européens, loi et arrêté français concernant les règles et services de la CAM et de la CAG, les différents textes de la Direction de la Sécurité Aéronautique d'État et des armées.

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi.

Selon les postes occupés, un niveau de d'habilitation « confidentiel défense, « secret défense » ou « secret OTAN » peut être requis. L'habilitation n'est pas délivrée avec la certification.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 313 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports · tension 1/5 (Très faible) J5X40 — Agents d'exploitation du transport · tension 3/5 (Modérée) J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports · tension 4/5 (Élevée) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 982
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports J5X40 — Agents d'exploitation du transport J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'obtention de la certification par formation nécessite de justifier des conditions cumulatives suivantes :

1. Être titulaire des mentions nécessaires à l'obtention de la qualification d'agent d'opérations confirmé;
2. Avoir réussi aux épreuves de sélection de niveau 1 (SN1).

L'accès à la formation préparatoire à la certification nécessite de justifier des conditions cumulatives suivantes :

1. Être titulaire d'un des niveaux ou diplômes suivants ;
- Niveau scolaire 3ème à terminale ;
 - CAP/BEP ;
 - Baccalauréat professionnel ;

- Brevet de technicien.
- 2.
Être titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Emploi de Technicien (CAET) ;
- 3.
D'être déclaré médicalement apte à l'emploi.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Président :

- Commandant de la Brigade Aérienne du Contrôle de l'Espace ou son représentant

Membres :

- Chef du bureau « contrôle »
- Chef de la division formation « contrôle »
- Deux représentants de la division « contrôle » ou formateurs.

COMPOSITION DU JURY — VAE

A minima 3 membres dont le président du jury.

Président :

- Commandant de l'organisme certificateur ou son représentant

Membres

:

- Un représentant « employeur »
- Un responsable de la formation et/ou
- Un instructeur

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	7	—	100 %	100 %
2017	13	—	100 %	100 %
2014	13	—	100 %	100 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35237/>